

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Commune de SAINT FELIX DE REILHAC et MORTEMART

Arrêté N° MA-ARR-2024-009

28 février 2024

OBJET : Annulation Arreter MA-ARR-2024-008

Une erreur dans le titre de l'arrete MA-ARR-2024-008 celui ci est nul et non avenant.
l'arrete MA-ARR-2024-10 le remplace

Certifié exécutoire après affichage le
28/02/2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

